

REGLEMENT MX 2021

1. DISPOSITIONS GENERALES

RENSEIGNEMENTS – MEMBRES DE LA COMMISSION :

Nom - Prénom	Fonction(s)	Coordonnées
Rémi RIGAL	<i>Président de la Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ remi-rigal@saint-gobain.com ▪ 06 64 06 17 81
Max CHARPIN	<i>Vice-Président de la Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ max.charpin@orange.fr ▪ 06 07 65 78 91
Thibault GIACOMI	<i>Secrétaire de la Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ t.giacomi@gmail.com
Marie-Cécile RUIZ	<i>Responsable Chronométrage</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ruizmc@sfr.fr ▪ 06 24 20 79 66
Nathalie STEBIG	<i>Responsable Transpondeurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ manine8350@gmail.com ▪ 06 26 72 17 45
Céline	<i>Déléguée Poussin (50cc)</i> <i>Déléguée Pupille (65cc)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr ▪ 06 81 08 22 75
Rémi RIGAL	<i>Délégué Benjamin (85cc)</i> <i>Délégué Cadet (85cc)</i> <i>Délégué Junior (125)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ remi-rigal@saint-gobain.com ▪ 06 64 06 17 81
Patrice LHOMME	<i>Délégué Open (MX1 ET MX2)</i> <i>Délégué Open 125 (+18 ans)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ patricelhomme@hotmail.fr
Nicolas MICHEL	<i>Délégué Vétérans</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ nmichel1@hotmail.com ▪ 06 32 51 50 92
Thibault GIACOMI	<i>Délégué Motos Anciennes</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ t.giacomi@gmail.com
Christophe PIGNOL	<i>Membre de la Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ c.pignol@sfr.fr ▪ 06 14 35 48 03
Magali TAMON	<i>Membre de la Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ magali.compta13@gmail.com ▪ 06 80 92 88 20
Jean-Pierre VIDAL	<i>Membre de la Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ jean-pierre.vidal1964@hotmail.fr ▪ 06 11 47 13 40

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, MERCI DE PROCEDER EN PRIORITE PAR E-MAIL

**Suite aux restrictions sanitaires,
le port du masque reste obligatoire tout au long du Championnat,
pour les PILOTES et les ACCOMPAGNATEURS.
Le non-respect de cette décision entrainera l'exclusion de l'épreuve.**

La Commission de Moto-cross de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence met en compétition en 2021 le Championnat de Ligue suivant (si minimum 3 pilotes dans chaque catégorie) :

- **Poussins 50cc 6/9 ans**
- **Pupilles 65cc 7/11ans**
- **Benjamins 85cc 9/12 ans**
- **Cadets 85cc 11/15 ans**
- **Juniors 125cc 2T 13/18 ans**
- **Open OR classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum)**
- **Open ARGENT classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum)**
- **Open BRONZE classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum)**
- **Open 125 2T (18 ans minimum)**
- **MX1 – MX2 (pilotes de la catégorie OPEN OR uniquement)**
- **Vétérans Argent 41 à 50 ans – classe : 2 – 3 – 4**
- **Vétérans Or à partir de 51 ans - classe : 2 – 3 – 4**
- **Inter minimum 15 ans – classe : 2 – 3 – 4**

Conformément au règlement FFM, la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. La limite d'âge maximum des pilotes sera atteinte dans l'année du championnat.

- **Exemple :**
 - Pour la catégorie **Cadet 11/15 ans en 2021**
 - **Age minimum : jour anniversaire des 11 ans**
 - **Age maximum : les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier 2021**

2. LICENCES

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition en cours de validité : NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, INTER JEUNE, INTER, LUE, et licenciés dans un club de la Ligue de Provence.

RAPPEL :

- **En dessous de 12 ans, guidon d'argent (à minima) obligatoire**
- **A partir de 12 ans, CASM obligatoire.**

Les pilotes Inter titulaires d'une licence Inter en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue et seront classés en Inter.

Les pilotes Hors Ligue titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue mais seront classés à la journée uniquement.

3. CATEGORIES ET PODIUMS

Chaque épreuve récompensera un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} classés dans les catégories suivantes :

- Poussins 50cc + une médaille à chaque participant
- Pupilles 65cc
- Benjamins 85cc
- Cadets 85cc
- Open OR
- Open ARGENT
- Open BRONZE
- Open 125 (+ de 18 ans)
- MX1 (pilotes de la catégorie OPEN OR uniquement)
- MX2 (pilotes de la catégorie OPEN OR uniquement)
- Juniors 125 2T
- Vétérans ARGENT
- Vétérans OR
- Féminines
- 1^{er} Inter

4. ENGAGEMENTS

L'engagement, pour toutes les catégories, est fixé à **50 €**.

- Les engagements se feront en ligne sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com
- **Une pénalité de 40 € sera appliquée 8 jours avant date de l'épreuve, soit du JEUDI 23H59 au DIMANCHE 23H59**
- **LES ENGAGEMENTS SERONT CLOTURÉS 5 JOURS AVANT LA DATE DE L'ÉPREUVE.**
Passé le dimanche 23h59, les inscriptions ne seront plus possibles
- Le paiement se fera **PRIORITAIREMENT** par Carte Bancaire
- Pour le paiement par chèque, le pilote devra inscrire au dos du chèque son numéro de course et sa catégorie.

NB : Le chèque devra parvenir au club **1 semaine avant l'épreuve** – **DERNIER DELAI** sans quoi la pénalité de **40 €** sera appliquée.

Il est rappelé à tous les pilotes sans exception qu'un chèque de caution d'un montant de 200 € est obligatoire pour obtenir le transpondeur.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE COURSE :

5. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des licences devra s'effectuer à partir du :

- Samedi matin de **7h30 à 9h00** → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de **17h30 (environ) à 19h00** → pilotes du dimanche
- Dimanche matin de **7h00 à 7h45** précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

C'est le club organisateur qui aura la responsabilité du contrôle des licences le samedi et le dimanche matin.

A chaque épreuve, les Pilotes doivent se présenter :

avec leur licence valide, CASM ou Guidon, Carte d'Identité Nationale.

A l'issu du contrôle, il leur sera remis une fiche de passage, qui devra être remplie et transmise au contrôle technique.

6. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique sera effectué lors des épreuves pour toutes les catégories. (Contrôles selon le règlement Fédéral en vigueur).

- Samedi matin de **7h30 à 9h00** → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de **17h30 (environ) à 19h00** → pilotes du dimanche
- Dimanche matin de **7h00 à 7h45** précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

A chaque épreuve, les Pilotes doivent se présenter :

avec la fiche de passage donnée à l'administratif complétée par le pilote.

Si la moto ne satisfait pas au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

A l'issu du contrôle, la fiche de passage, devra être signée par le pilote ou son représentant légal et transmise au responsable transpondeurs, qui la conservera.

Une attention particulière sera portée sur le niveau sonore pour la saison 2021, pour rappel il est de **109 Db maximum** de 50cc à 85cc et **112 Db maximum** pour les autres (suivant la méthode de 2m max)
Les concurrents devront présenter leur machine propre avec les numéros réglementaires selon l'article 8.4 du règlement motocross national.

Le tapis de sol environnemental est OBLIGATOIRE et doit être utilisé pour les travaux de mécanique.
Toute infraction sera pénalisée par une **amende de 50 €** (Art. 15 Règlement MX FFM National) **ou par une exclusion** (Art. 7 Règlement MX FFM National).

7. TRANSPONDEURS

- Samedi matin de **7h30 à 9h00** → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de **17h30 (environ) à 19h00** → pilotes du dimanche
- Dimanche matin de **7h00 à 7h45** précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes déposeront en début d'année un **chèque de caution de 200 €** pour les transpondeurs, à l'ordre de la LMRP, qui leur sera restitué à la fin de l'année 2021.

Le pilote devra donner sa fiche de passage (validée par l'administratif et le technique) signée par le pilote, afin de récupérer son transpondeur.

Tout transpondeur devra être fixé sur la moto, avec le support adapté, qui sera en vente auprès du responsable des transpondeurs, au tarif de 10 euros. Pas de scotch.

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier à la responsable des transpondeurs :

Nathalie STEBIG **Le Clos de Lattre - BÂT A 18**
755 avenue Lattre de Tassigny
83170 BRIGNOLES

La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à l'encaissement de son chèque de caution.

Pour la remise des transpondeurs un endroit sec et abrité sera mis à la disposition du responsable des transpondeurs (prévoir un éclairage).

Toutes les épreuves de ligue seront obligatoirement chronométrées par une équipe de la Ligue de Provence uniquement validée par la commission motocross.

8. HORAIRES

Les horaires seront établis à chaque course en fonction du nombre des pilotes présents. Ces horaires pourront être modifiés par le Jury de l'épreuve selon le nombre de séries ou en fonction des aléas de l'organisation du jour.

L'ordre de déroulement peut être modifié en cas de force majeure après décision du jury.

Le début de la manifestation est fixé à 9h30 le SAMEDI et 8h00 le DIMANCHE :

HORAIRES PREVISIONNELS – HORAIRES OFFICIELS, AFFICHES SUR PLACE AU CIRCUIT

Les horaires de la journée seront affichés la veille de l'épreuve sur le circuit sachant que celui-ci est prévisionnel et qu'il peut être modifié en cas de force majeure.

Les manches du week-end pourront être regroupées sur un seul jour en cas de force majeure, après décision du jury.

9. ESSAIS LIBRES, ESSAIS CHRONOMETRES ET MANCHES

La journée commencera par des essais libres.

Il est rappelé pour toutes les catégories que les transpondeurs sont obligatoires sur les motos, y compris pour les essais.

Un contrôle sera effectué avant l'entrée sur la piste.

Pour les essais libres et chronométrés les pilotes s'élanceront suivant le classement du championnat de l'année précédente.

Une zone spécifique sera définie par et sous contrôle de l'organisateur pour la consultation **des chronos**. **Cette zone sera accessible uniquement aux personnes licenciées.**

Les temps d'essais libres ne seront pas affichés.

Les pilotes auront l'obligation d'effectuer **un tour chronométré (deux passages à la boucle)**.

CATEGORIE 50cc : POUSSINS-DECOUVERTE SPORTIVE

Déléguée : Céline

- **La cylindrée imposée est 50cc 2T**
- Le circuit sera adapté pour cette catégorie
- Il y aura deux reconnaissances de la piste
- Suivie de deux démonstrations découvertes **de 8 minutes + 1 Tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2021.

Placé sur la grille : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant hormis le 1^{er} pilote.

- **Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

CATEGORIE 65cc : PUPILLES

Déléguée : Céline

- **La cylindrée imposée est 65cc 2T**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chrono
- Les épreuves de la catégorie PUPILLES comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour.**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2021

Placement sur la grille : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant hormis le 1^{er} pilote. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- **Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'accord du directeur de course ou adjoint.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

CATEGORIE 85cc : BENJAMINS

Délégué : Rémi RIGAL

- **La cylindrée imposée est 85cc 2T**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chrono
- Les épreuves de la catégorie BENJAMINS comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2021.

Placement sur la grille : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant hormis le 1^{er} pilote. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

- **Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'accord du directeur de course ou adjoint.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

CATEGORIE 85cc : CADETS Délégué : Rémi RIGAL

- La cylindrée imposée est 85cc 2T
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chrono
- Les épreuves de la catégorie CADETS comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2021.

Placement sur la grille : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant hormis le 1^{er} pilote. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

- Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99
- Plaque BLANCHE/numéros NOIRS

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

*Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis
sous peine d'exclusion de la manche*

CATEGORIE 125cc : JUNIORS Délégué : Rémi RIGAL

- La cylindrée imposée est 125cc 2T
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chrono
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS comporteront **2 manches de 20 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2021

Placement sur la grille : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant hormis le 1^{er} pilote. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

- Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 999
- Plaque NOIRE/numéros BLANCS

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

*Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis
sous peine d'exclusion de la manche.*

CATEGORIE OPEN : OR-ARGENT-BRONZE-OPEN 125

Délégué : Patrice LHOMME

Les cylindrées imposées correspondent aux classes **2-3-4**

RAPPEL DES CLASSES :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 2 (MX2)	100cc	150cc	175cc	250cc
Classe 3 (MX1)	151cc	250cc	251cc	450cc
Classe 4 (MX3)	251cc	500cc	451cc	650cc

- Pour les essais chronos tous les pilotes OPEN seront répartis dans autant de séries que nécessaire. **Les OPEN 125 effectueront leurs essais libres et chronos dans leur catégorie.**
- **Les 40 meilleurs temps de chaque cylindrée constitueront la catégorie OPEN OR - ARGENT & BRONZE**
- Les épreuves de la catégorie OPEN OR ET ARGENT comporteront **2 manches de 20 minutes + 1 tour**
- La catégorie OPEN BRONZE comportera **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- La catégorie 125 comptera **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- **Les 40 pilotes OPEN OR marqueront des points**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2021

FONCTIONNEMENT :

- **Les trois premiers de la catégorie OPEN BRONZE seront qualifiés d'office pour l'épreuve suivante aux 38-39-40 ème places des OPEN ARGENT**
- **Les trois premiers de la catégorie OPEN ARGENT seront qualifiés d'office pour l'épreuve suivante aux 38-39-40 ème places des OPEN OR**
- **Les Numéros des pilotes seront attribués de la façon suivante :**
 - **MX1 (classe 3) : numéros Impairs (Fond blanc / numéro noir)**
 - **MX2 (classe 2) : numéros Pairs (Fond noir / numéro blanc)**

TROPHEES MX1 – MX2 :

- Des trophées MX1 et MX2 sont mis en place dans la catégorie OPEN OR
- Le cumul des points en fin de championnat permettra aux trois premiers d'être classés au Trophée MX1 ou MX2 et récompensés lors de la remise des prix annuelle de la LMRP
- **Ces trophées ne sont pas éligibles aux primes relatives au podium OPEN OR de fin d'année**

OPEN 125 :

- La catégorie OPEN 125 concerne les motos 125 2T et tous les pilotes de + de 18 ans. Elle se base sur le règlement du championnat de France national MX 125
- Si moins de 10 pilotes sont engagés en OPEN 125 sur une épreuve, ils rouleront en OPEN (Or/Argent/Bronze) et seront classés dans leur catégorie d'origine.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de la façon suivante :
 - Numéros Pairs (Fond noir / numéro blanc)

IMPORTANT

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis sous peine d'exclusion de la manche.

CATEGORIE VETERANS : OR-ARGENT

Délégué : Nicolas MICHEL

Le Championnat est ouvert aux cylindrées de 125 à 650cc et compte 2 catégories :

- **OR**
- **ARGENT**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chrono
- Les épreuves de la catégorie Vétérans comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2021.
- Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué
- Les Numéros des pilotes seront attribués **de 1 à 999**
- **Vétéran Or NUMÉROS PAIRS**
- **Vétéran Argent NUMÉROS IMPAIRS**

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, etce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis sous peine d'exclusion de la manche.

10. POINTS ET CLASSEMENTS

Le classement du Championnat de Provence se fera suivant le barème de points ci-dessous :

1 ^{er}	25 pts	6 ^{ème}	15 pts	11 ^{ème}	10 pts	16 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	22 pts	7 ^{ème}	14 pts	12 ^{ème}	9 pts	17 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	20 pts	8 ^{ème}	13 pts	13 ^{ème}	8 pts	18 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	18 pts	9 ^{ème}	12 pts	14 ^{ème}	7 pts	19 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	16 pts	10 ^{ème}	11 pts	15 ^{ème}	6 pts	20 ^{ème}	1 pt

Précision : OPEN OR du 21^{ème} au 40^{ème} → 1 pt

IMPORTANT : Les points de la dernière épreuve du championnat de Provence de Motocross (finale) seront doublés.

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Pour être classé, un pilote devra passer obligatoirement le drapeau à damier.

Dans le cas où une épreuve du Championnat MX de France ou Europe tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue et à condition que le pilote participe à toutes les épreuves de la ligue n'étant pas en concurrence de date avec ce championnat de France, le pilote gardera le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve, **à condition que ce dernier roule uniquement dans les catégories correspondantes ci-dessous de la ligue** :

- 125 Juniors
- 85 Cadets
- 85 Benjamins
- 65 Pupilles

NB : à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats à leur délégué, dans la semaine suivant l'épreuve

A défaut, les points ne seront pas comptabilisés pour le classement de la saison. Pour les Championnats comportant 3 manches, seuls les 2 meilleurs résultats seront pris en compte.

Si le CF ou Europe est annulé aucun point ne sera attribué.

Si les épreuves ont lieu **le même week-end** les points seront pris en compte uniquement si la distance kilométrique **est supérieure à 400km.**

11. REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les coupes ne seront remises qu'aux pilotes présents ou excusés par écrit auprès du secrétariat de la Ligue. La remise des prix verra attribuer obligatoirement une coupe aux trois premiers de chaque catégorie :

- 3 Poussins
- 3 Pupilles
- 3 Benjamins
- 3 Cadets
- 3 Juniors
- 3 Open OR
- 3 Open 125 (+ de 18 ans)
- 3 Vétérans Or
- 3 Vétérans Argent
- 3 MX1
- 3 MX2
- 3 Féminines de chaque catégorie
- 1^{er} Inter cumulant le plus de points

Primes exceptionnelles **OPEN OR** remises en fin d'année :

POSITION	PRIME
1 ^{er}	800 €
2 ^{ème}	500 €
3 ^{ème}	300 €
4 ^{ème} au 9 ^{ème}	150 €
10 ^{ème} au 19 ^{ème}	80 €
20 ^{ème} au 30 ^{ème}	50 €

12. RECLAMATION

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 10.10 du Règlement Général Moto-cross de la F.F.M. et accompagnées d'une caution dont le montant est de **75 €**.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de **75 €** pour un moteur à deux temps et de **150 €** pour un moteur à quatre temps.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ORGANISATION GENERALE :

13. DATES ET CIRCUITS

Toutes les épreuves se disputant sur le territoire de la Ligue de Provence doivent se faire sur des terrains homologués par les autorités Préfectorales et les instances compétentes de la Ligue de Provence. Les clubs organisateurs d'épreuves veilleront en particulier à respecter l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit.

Aucun club ne pourra reporter sa manifestation au-delà de la dernière épreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue. Toutefois, sur circonstance exceptionnelle, la Commission de Moto-cross pourra être appelée à statuer sur un éventuel report.

Une visite du circuit par un membre de la commission sera effectuée avant l'épreuve.

Le tracé pour la catégorie 50cc sera également défini le jour de la visite.

14. DELEGUES ET REPRESENTANTS

Le Président et les dirigeants du club organisateur doivent tout mettre en œuvre pour faciliter la tâche des délégués et des représentants des pilotes pour les assister en cas de besoin.

Pour toute information les pilotes doivent s'adresser en priorité aux délégués.

Pour toute réclamation les pilotes doivent s'adresser au directeur de course.

15. JURY DEL'EPREUVE

IMPERATIF : A chaque épreuve, il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury est seul compétent pour prendre toute décision d'urgence. Le jury de l'épreuve se référera au Code Sportif national, titre II, article 2.2.3.3., 2.2.3.4, 2.2.3.5., 2.2.3.6. et 2.2.3.7.

NB : *Le président de jury (ou arbitre) sera le Président de la Commission de Moto cross ou son représentant, membre de la commission ou de la ligue.*

Le jury sera particulièrement ferme sur le **non-respect des drapeaux et sur le comportement des pilotes et de leurs accompagnateurs**

16. COMPORTEMENT

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

La Commission de motocross portera une attention particulière au respect du règlement et à son application.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur sera interdite dans l'enceinte du circuit sous peine de sanction.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures **le silence total** doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Dans les parcs pilotes tous les feux sont formellement interdits selon la réglementation en vigueur.

Le non respect de l'article 16 implique l'exclusion du pilote pour l'épreuve.

Un suivi des sanctions sera établi après chaque épreuve et envoyé à chaque président de club et membres de la commission de moto-cross.

17. SELECTIONS

Tout pilote sélectionné par la Commission de Moto-cross pour une épreuve officielle, et refusant sa désignation, ne pourra pas participer à une autre épreuve à la même date sous peine de sanction.

18. SECOURS ET COMMISSAIRES DE PISTE

Un accent particulier sera mis sur la sécurité, d'où la présence obligatoire de :

- Un poste de secours et des secouristes **en nombre suffisant**
- **Un minimum de 1 ambulance**
- **Un médecin URGENTISTE** devra obligatoirement être présent à partir du moment où les pilotes sont admis sur la piste.
- **Un nombre suffisant de Commissaires de Piste** afin d'assurer une couverture maximale de sécurité autour du circuit.

- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées et sera contrôlée par un membre du club**

19. INFORMATION ET RESPECT

- Les tapis environnementaux réglementaires sont obligatoires.
- Le respect du site (déchets, poubelles, pneus, huiles, etc.) devra être une priorité sous peine de sanctions comme prévu dans le règlement fédéral.
- Les accompagnateurs des pilotes pourront accéder au pré-parc uniquement munis d'une licence. (Pas plus d'un accompagnateur par pilote)
- Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs doit être exemplaire.
- La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves
- Les déchets devront être mis dans des poubelles mises à dispositions ou devront être emportés.

20. AVENANT

Tout avenant au présent règlement édité par la Commission de Moto-cross entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche. Celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence, ou sur les sites Internet :

www.liguemotoprovence.com & www.ffm.engage-sports.com

FIN DU DOCUMENT

TROPHEE PROVENCE MX A L'ANCIENNE REGLEMENT 2021

1/ MOTOS ADMISES :

- Toutes motos de cross ancienne jusqu'à 1996
- A partir de 125 2 tps et 4 tps, hors cadre alu. Exception faite pour la 500 CR et 500 KX qui n'ont pas subi d'évolution.
- Pour la catégorie Vintage, seules les motos comprenant 2 tambours seront admises
Toutes modifications comprenant un disque de frein sera classé en catégorie Classic.

Attention : les bloques-fourches sont interdits

2/ CATEGORIES :

- **VINTAGE** : machine des origines à l'année modèle 1982
2 freins à tambour (avant – arrière)
Bi-amortisseurs ou cantilever
 - 15 ans minimum au jour de la manifestation
- **CLASSIC** : machine à partir de l'année modèle 1983 jusqu'à 1996
Hors cadre alu
1 disque minimum
 - 15 ans minimum au jour de la manifestation

3/ LICENCES ADMISES :

- LJA1 licence 1 manifestation (**certificat médical type FFM de moins d'un an obligatoire**)
- MAT
- NCO
- INTER
- LUE

4/ ENGAGEMENT :

- 1 série de 40 pilotes
- Engagement uniquement sur : ffm.engage-sports.com
- Tarif : 50 €
- Mêmes conditions que le Championnat de Ligue MX (pénalités, clôture...)
- Les pilotes hors-Ligue seront pris en compte pour le classement journée, mais retirés pour le classement Championnat de Ligue Provence.

5/ PLAQUES/NUMEROS :

- N° de course et couleur fond de plaque :
 - 125 2T : Fond Noir / N° Blanc
 - 126 2T à 250 2T : Fond Vert / N° Blanc
 - + 251 2T : Fond Jaune / N° Noir

* Pour les 4T : libre

6/ HORAIRES ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET TRANSPONDEUR :

Se référer au règlement MX 2021.

7/ EPREUVES :

Les épreuves auront lieu le samedi uniquement.

Les horaires de la journée seront affichés mais peuvent être modifiés en cas de force majeure.

8/ SCHEMA DE COURSE :

1 essai libre	15 min
1 essai chrono	15 min
1 ^{ère} manche	15 min + 1 tour
2 ^{ème} manche	15 min + 1 tour

Pour les essais chronos, l'entrée en grille s'effectuera à tour de rôle en alternance :

1 Vintage, 1 Classic

Pour les courses, l'entrée en grille s'effectuera en fonction des essais chrono

Attention : les bloques-fourches sont interdits

9/ CLASSEMENT A LA JOURNEE :

Scratch Vintage	3 premiers
Scratch Classic	3 premiers
Scratch 125	3 premiers

10/ DIVERS :

Se référer au règlement MX 2021

11/ CALENDRIER COURSES :

Sites :

- LMRP : <https://www.liguemotoprovence.com>
- <https://ffm.engage-sports.com>

12/ RESPONSABLES :

GIACOMI THIBAUT	t.giacomi@gmail.com	
MAX CHARPIN	max.charpin@orange.fr	0607657891
STEPHANE GARCIA	clickair@sfr.fr	0609077561

REGLEMENT MX 2021

AVENANT N°1

Les épreuves du Championnat de Ligue de Provence de Motocross sont exclusivement réservées aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par un Moto Club du ressort géographique de la Ligue de Provence.

Toutefois et par dérogation à ce qui précède, la Commission de Motocross pourra décider à sa seule discrétion d'autoriser la participation de pilotes extérieurs à la Ligue.